

Envoyé en préfecture le 25/06/2024 Recu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25-06-2024



ID: 013-211301049-20240621-DEC2024_121-CC



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville - Place des droits de l'homme - 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51 www.ville-sausset-les-pins.fr

DÉCISION DU MAIRE N°DEC2024-121

CONTRAT DE CESSION AVEC « SAS MUZIK EVENT »

Nomenclature ACTES: 1.2

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2122-21 et 2122-22 résultant des dispositions de la loi n°96.142 du 21 Février 1996, relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n°20-07-08 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le contrat de cession avec SAS MUZIK EVENT pour assurer une animation prévue dans le cadre des festivités organisées par la ville de Sausset-les-Pins,

DÉCIDE

Article 1 : De signer un contrat de cession avec SAS MUZIK EVENT dont le siège se trouve Lotissement de St Joseph route de Mauguio lieu-dit les Garrigues, 34130 ST AUNES.

Article 2: Le contrat de cession est conclu pour la prestation prévue le 14 août 2024 à partir de 21h sur le Môle du Port.

Article 3: Le coût de la prestation qui s'élève à 4600 € TTC, est inscrite au budget primitif de la commune et sera réglée par mandat administratif.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 21 juin 2024.

Le Maire, Maxime MARCHAND

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois DEC2024-121 SAS MUZIK EVENT 1 sur 1